



Approbation des plans

Démarche à suivre

Pour déposer une demande d'approbation des plans, vous devez procéder comme décrit ci-après.

1. Remplissez les **formulaire**s suivants :

- le formulaire TD1 (pour les éoliennes)
- le formulaire TD4 (pour les stations transformatrices, les postes de couplage et les sous-stations)
- le formulaire TD5 (pour les lignes de transport d'énergie)
- et éventuellement la feuille supplémentaire pour les formulaires TD4 et TD5.

Vous trouverez tous ces formulaires sur le site internet de l'ESTI :
<https://www.esti.admin.ch/fr/themes/approbation-pour-les-installations-electriques/formulaires/>

Si le Guichet unique a déjà attribué un **numéro ID** à votre projet, veuillez l'indiquer dans les formulaires susmentionnés (dans le champ prévu pour les remarques).

Conseil no. 1: dans le formulaire TD1, vous pouvez laisser les champs suivants vides: *protection de la nature et du patrimoine, forêts, protection des eaux, infrastructures touchées, autres infrastructures touchées, accords existants*. Dans le cas des installations éoliennes, ces aspects ont déjà été contrôlés dans le cadre de l'étude de l'impact sur l'environnement ou alors ils ne sont pas pertinents.

<p>Protection de la nature et du patrimoine (inventaire)</p> <p><input type="checkbox"/> Paysage et sites protégés (IFP) <input type="checkbox"/> Monuments dignes de protection <input type="checkbox"/> Prairies <input type="checkbox"/> Haut-marais <input type="checkbox"/> Bas-marais <input type="checkbox"/> Sites marécageux <input type="checkbox"/> Réserves ornithologiques et migratoires <input type="checkbox"/> Zones cantonales protégées <input type="checkbox"/> Zones communales protégées</p> <p>Forêts</p> <p><input type="checkbox"/> Défrichements/élagages nécessaires <input type="checkbox"/> Limitation de l'exploitation de la forêt <input type="checkbox"/> Distances cantonales forestières</p> <p>Protection des eaux</p> <p><input type="checkbox"/> Lacs <input type="checkbox"/> Cours d'eau</p> <p><input type="checkbox"/> Secteurs de protection des eaux si oui</p> <p>A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A_u <input type="checkbox"/> A_o <input type="checkbox"/> autres secteurs <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> Zones de protection des eaux souterraines si oui</p> <p>S1 <input type="checkbox"/> S2 <input type="checkbox"/> S3 <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> Périmètres de protection des eaux souterraines</p>	<p>Infrastructures touchées</p> <p><input type="checkbox"/> Installations à courant faible / lignes si oui</p> <p><input type="checkbox"/> Parallélisme <input type="checkbox"/> Croisement <input type="checkbox"/> Parallélisme et croisement <input type="checkbox"/> Ligne à courant faible dans le rayon de 10 à 20 m d'une installation de mise à la terre</p> <p>Type de câble / type de pose</p> <p><input type="checkbox"/> Directement en terre <input type="checkbox"/> Avec un manteau extérieur en PE <input type="checkbox"/> Autres</p> <p><input type="checkbox"/> Mesures de protection</p> <p><input type="checkbox"/> Pas d'autre mesure nécessaire <input type="checkbox"/> Mesure supplémentaire nécessaire</p> <p>Autres infrastructures touchées</p> <p><input type="checkbox"/> Chemins de fer <input type="checkbox"/> Zones Ex (conduite, dépôts de carburant, stations services)</p> <p><input type="checkbox"/> Autres</p> <p><input type="checkbox"/> Domaine public <input type="checkbox"/> Routes communales <input type="checkbox"/> Routes cantonales <input type="checkbox"/> Routes nationales</p> <p>Accords existants (annexe)</p> <p><input type="checkbox"/> Administration communale <input type="checkbox"/> Administration cantonale</p>
--	--



Conseil no. 2: au lieu de remplir le formulaire TD1 pour chaque installation éolienne, vous pouvez le remplir une seule fois en laissant le champ *coordonnées* vide. Utilisez ensuite le **formulaire B** du Guichet unique pour indiquer les données correspondantes pour toutes les installations éoliennes en même temps. Vous trouverez le formulaire B sur le site internet du Guichet unique, dans la rubrique *approbations des plans*.

Désignation / Nom de l'installation		Coordonnées	
Description du projet			
NP	Lieu	Commune	Canton

2. Constituez le **dossier** en y insérant, outre les formulaires susmentionnés (TD1, TD4, TD5, évent. feuille supplémentaire, formulaire B), les documents suivants:
 - un **rapport technique** conformément à la *directive pour la remise des projets*. Vous trouverez cette directive sur le site internet de l'ESTI : <https://www.esti.admin.ch/fr/themes/approbation-pour-les-installations-electriques/procedure-dapprobation-des-plans/>
 - une **notice d'impact** (une étude de l'impact sur l'environnement n'est nécessaire qu'en cas de lignes aériennes et de lignes câblées d'une tension nominale supérieure ou égale à 220 kV);
 - une **demande de défrichement** (si nécessaire);
 - un **plan d'expropriation** (si nécessaire);
 - l'évaluation technique de l'avant-projet par l'**ARE** (ou un document équivalent justifiant l'emplacement des stations transformatrices, des stations de couplage et des sous-stations).
3. **Avant de déposer officiellement votre demande**, nous vous recommandons de faire une demande auprès du Guichet unique pour une **évaluation technique de votre avant-projet** par l'ESTI. Cette évaluation vous indiquera si votre dossier est complet et vous renseignera sur les services fédéraux à consulter (par l'ESTI) et sur le nombre d'exemplaires de demande nécessaire. Pour plus d'informations au sujet des évaluations techniques d'avant-projet, veuillez consulter la rubrique correspondante sur le site internet du Guichet unique.
4. Pour **déposer votre demande** d'approbation des plans, vous devez:
 - imprimer le nombre de dossiers nécessaire, signer tous les formulaires (signature manuscrite) et envoyer tous les documents à l'**ESTI par courrier postal** (l'adresse est indiquée dans les formulaires);
 - envoyer la **version électronique** du dossier au **Guichet unique** en utilisant PrivaSphere. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site internet du Guichet unique, dans la rubrique *PrivaSphere*.

L'ESTI évalue ensuite votre demande et vous notifie sa décision directement. Veuillez noter qu'une grande partie des informations fournies dans le cadre d'une demande d'approbation des plans seront disponibles pour tous les services associés au Guichet unique ainsi qu'à skyguide via une banque de données interne.

Contact:
Office fédéral de l'énergie OFEN
Guichet unique Energie éolienne
Adresse postale : CH-3003 Berne
gu@bfe.admin.ch
www.eolien.admin.ch